ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 100650

Texte de la question

M. Didier Mathus attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur la réforme du bac STI (sciences et technologies industrielles) dont la mise en place est prévue à la rentrée 2011. Les bacs STI seront en effet remplacés par un bac STI2D (sciences et technologies de l'industrie et du développement durable). Certes, la voie technologique est confrontée à des problèmes d'attractivité, mais la réforme engagée risque plutôt de mettre à mal la filière en l'affaiblissant davantage. Le Conseil supérieur de l'éducation s'était d'ailleurs prononcé contre les propositions faites en avril dernier par le ministère. Le maintien d'une voie technologique est important car elle répond aux attentes d'un certain nombre d'élèves qui n'ont pas vocation à suivre des études longues ou à entrer en apprentissage rapidement. Les liens entretenus jusqu'à présent avec les entreprises doivent également être conservés. Les enseignants de la filière technologique industrielle ont demandé un moratoire d'un an pour réfléchir en concertation avec le ministère à une réforme permettant à la filière technologique de conserver sa spécificité et de retrouver son attractivité. Dans ces conditions, il lui demande ce que le Gouvernement envisage pour garantir aux élèves une formation diplômante et reconnue et apporter une écoute particulière aux enseignants inquiets de la situation actuelle et à venir.

Texte de la réponse

La réforme du lycée est entrée en vigueur en classe de seconde générale et technologique depuis la rentrée 2010 et en première à la rentrée 2011. La série STI (sciences et technologies industrielles) sera progressivement remplacée par la nouvelle série STI2D (sciences et technologies de l'industrie et du développement durable) à compter de la rentrée 2012 en atteignant la classe de terminale. La réforme s'appliquera dans le même temps aux séries STL (sciences et technologies de laboratoire) et STD2A (sciences et technologies du design et des arts appliqués). La modernisation des séries STI et STL a entraîné une réduction des horaires d'enseignement technologique pour des raisons pédagogiques liées aux objectifs de formation. En effet, la finalité des formations technologiques étant désormais clairement la poursuite d'études et non l'insertion professionnelle directe, les enseignements technologiques ne doivent plus laisser de place à l'apprentissage strictement professionnel, qui exigeait d'importants vvolumes horaires. C'est pourquoi les volumes horaires des enseignements technologiques ont légèrement diminué dans le cycle terminal. Les enseignants de sciences et technologies industrielles dans la série STI2D reçoivent une formation adaptée aux nouveaux enseignements technologiques, en particulier aux enseignements technologiques transversaux. Bien plus qu'une simple juxtaposition des anciens enseignements de spécialité, ces enseignements transversaux sont un véritable tronc commun technologique, qui est enseigné dans les mêmes termes aux élèves des quatre spécialités de la série STI2D. Ils constituent un ensemble homogène, qui a vocation à être enseigné par un seul enseignant. La polyvalence technologique des futurs bacheliers technologiques, qui leur permettra notamment d'avoir un vaste choix de poursuite d'études supérieures, repose en grande partie sur ces enseignements. A l'issue de la formation dispensée, chacun des enseignants de sciences et technologies industrielles de la STI2D sera en mesure de dispenser les nouveaux enseignements, en particulier l'ensemble des enseignements

transversaux. Cette formation a été conçue spécialement pour ces enseignants, en tenant compte de leurs différentes formations initiales et expériences professionnelles. La voie technologique au lycée, « troisième voie » entre la voie professionnelle et la voie générale, constitue une caractéristique forte du système éducatif français. La volonté de renforcer l'identité de cette voie a été réaffirmée dans le cadre de l'actuelle réforme du lycée. L'ensemble de la réforme a ainsi pour ambition de renforcer l'attractivité des formations technologiques industrielles en s'appuyant pleinement sur les méthodes pédagogiques appliquées à des objets d'étude concrets qui différencient la voie technologique de la voie générale et en adaptant les formations aux besoins économiques et aux contraintes environnementales qui s'imposent aujourd'hui.

Données clés

Auteur : M. Didier Mathus
Circonscription : Saône-et-Loire (4e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 100650
Rubrique : Enseignement secondaire
Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative
Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 22 février 2011, page 1667
Réponse publiée le : 15 mai 2012, page 3838